Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212202469-20251205-842025-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

84/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD, Maire.

Date de la convocation : 27/11/2025 Date d'affichage : 27/11/2025

ETAIENT PRESENTS :M GUINARD S, Mme PANSARD A, M. HANNISGBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme BERECHEL C, Mme PIGNOCHET S, M. LE MOINE S, Mme MINOUX C, M. VILSALMON B, M. BALCOU E, M. DEPAGNE D, M. TOUCHERY F, Mme CLEMENT C.

ETAIENT ABSENTS : Mme GODIN A, M LE NOAN A, Mme LE FUSTEC T (Procuration à Mme PIGNOCHET), M. RENAULT P (Procuration à Mme PANSARD), Mme RENAULT C (Procuration à M. HANNIGBSERG).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. FREDERIC TOUCHERY.

OBJET 7.10: TARIFS 2026 DE LA GARDERIE

Sur proposition de la Commission « finances » et « affaires scolaires » du 27 novembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

❖ DECIDE de fixer les tarifs pour les familles de POMMERET comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

- Matin :	**2.02€**	- Forfait avec goûter:	**4.18 €**
- Soir avec goûter:	**2.59 €**	- Forfait sans goûter :	**3.56 €**
- Soir sans goûter :	**2.02 €**		

❖ DECIDE d'instituer un tarif pour les élèves extérieurs à compter du 1er janvier 2026 comme suit :

- Matin :	**2.17 €**	- Forfait avec goûter:	**4.36 €**
- Soir avec goûter:	**2.75 €**	- Forfait sans goûter :	**3.75 €**
- Soir sans goûter :	**2.17 €**		

❖ FIXE la pénalité pour dépassement d'horaire à **10 € / soir et par famille** et la pénalité pour non présentation de la carte au bout de 3 fois à 10 €.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire — Le Maire

TOUCHERY Frédéric — GUINARD Serge